

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00378

DISPOSITIF OURA! : CONVENTION D'ENCAISSEMENT ET DE REVERSEMENT DE RECETTES POUR LE COMPTE DE TIERS

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 82

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 104

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 07 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160613-D20160037810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161007

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Lionel BOUCHER,
M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Yves LECOCCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES,
M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DISPOSITIF OURA! : CONVENTION D'ENCAISSEMENT ET DE REVERSEMENT DE RECETTES POUR LE COMPTE DE TIERS

Depuis dix ans, les Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) volontaires du territoire Rhône-Alpin se sont engagées pour fluidifier les parcours voyageurs, en facilitant au maximum le passage d'un réseau de transport en commun à un autre. Cette coopération, à travers la démarche OÙRA!, pilotée dès son démarrage par la Région, s'est concrétisée, en phase 1 (2005/2011) par différentes réalisations :

- la mise en œuvre de la carte OÙRA!, support commun de la mobilité en Rhône-Alpes ;
- l'inauguration en septembre 2010, à Valence, d'une plateforme régionale pour la réalisation des tests d'interopérabilité OÙRA! ;
- la mise en place de nombreuses tarifications intermodales ;
- la mise en place de systèmes d'informations multimodaux, bassin par bassin.

La phase 2 (2012/2020) de cette démarche vise désormais à concevoir et mettre en œuvre un dispositif de distribution mutualisé au bénéfice des 25 AOM (ci-après les partenaires) désormais partenaires du projet. Pour les 25 partenaires concernés par la phase 2 d'OÙRA!, la commande OuRA! comprend :

- le dispositif mutualisé de distribution OÙRA! incluant la Centrale OÙRA! (comprenant le site OÙRA.com) et le site de vente par internet du dispositif mutualisé OÙRA ! pour les réseaux non encore équipés,
- les prestations nécessaires à la mise en œuvre de cette commande (deux missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, pour les volets technique, juridique et financier), compte tenu de son caractère complexe et innovant ;
- les prestations nécessaires au fonctionnement de l'interopérabilité, (gestionnaire de la plateforme régionale de tests et pilote opérationnel de l'interopérabilité).

La réalisation et l'exploitation technique du dispositif mutualisé OÙRA ! ont été confiées au groupement XEROX/Orange pour la période 2014-2022 dans le cadre d'un marché public passé à l'issue d'un dialogue compétitif.

L'administration, la gestion, l'exploitation du dispositif mutualisé et des services OÙRA ! ont été confiées à la société ACTOLL (ci-après Administrateur commun) par un marché passé en 2015 dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

Le dispositif mutualisé OÙRA! comporte un site de vente par Internet des titres de transports et des supports y afférent, dans le cadre duquel l'Administrateur commun a pour mission d'encaisser les recettes dues et de les reverser aux partenaires ou aux délégataires de certains partenaires. Cette répartition sera réalisée selon les clés décidées par les partenaires et paramétrées dans l'outil de répartition de recettes inclus dans le dispositif mutualisé.

Afin de permettre à l'Administrateur commun de remplir sa mission d'encaissement et de reversement des recettes du dispositif mutualisé OÙRA !, la Région a créé une régie d'avances et de recettes et a demandé à l'Administrateur commun, dans le cadre des pièces du marché qui les lie, d'assurer le rôle de régisseur (ci-après le Régisseur).

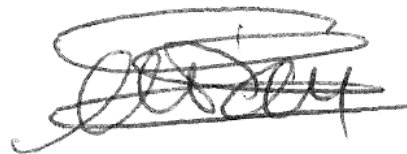
Dans la mesure où l'Administrateur commun va procéder à des encaissements pour le compte de tiers que sont les partenaires, l'arrêté de création de la régie en date du 05 avril 2016 a prévu le principe de l'encaissement et du reversement des recettes pour le compte de tiers et une convention doit définir les relations entre la Région, à l'origine de la régie, l'AOM partenaire et de l'exploitant de son réseau en application de l'article R. 1617-6 du CGCT et de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve la signature de la convention d'encaissements,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les avenants correspondants qui sont joints au dossier,**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte 617, chapitre 011 du Budget Annexe des Transports de l'exercice 2016 et suivants,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre n°70 du Budget Annexe des Transports de l'exercice 2016 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU